

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

**L'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) et  
le Conseil pour la protection des malades (CPM)  
joignent leur voix pour améliorer l'accès à la première ligne  
et réduire l'attente aux urgences.**

Montréal – Le jeudi 5 janvier 2023. Le Conseil pour la protection des malades (CPM) et l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) s'allient dans un contexte où les urgences débordent et que la première ligne ne répond pas aux besoins de la population. Le CPM et l'AQP réitèrent que le système de santé doit viser et offrir l'accès au bon professionnel, au bon moment, et ce, dans le bon milieu de soin.

Avec près de 30% des consultations aux urgences et en GMF qui sont d'origine musculosquelettique, nous souhaitons souligner que les professionnels de la physiothérapie, hautement qualifiés dans ce domaine, sont d'excellents professionnels pour prendre en charge cette clientèle. Ainsi, l'implantation de physiothérapeutes en première ligne dans les urgences et dans les GMF du Québec permettrait une bonification des soins aux usagers. Selon une récente étude effectuée à l'urgence du CHU de Québec-Université Laval<sup>1</sup>, cela permettrait une diminution du temps d'attente avant une prise en charge, une amélioration de la condition et de la satisfaction de l'utilisateur, une diminution du taux de nouvelle consultation à l'urgence pour la même condition et une diminution de prescription de médication, de tests d'imagerie et de références à des spécialistes.

Comme solution parallèle, une utilisation plus efficace et à la grandeur de la province du GAP serait requise. Ce service permettrait de mieux orienter les patients afin d'éviter de les envoyer aux urgences déjà engorgées. Les patients avec des atteintes musculosquelettiques pourraient être envoyés, d'une part, ailleurs dans le réseau public (GMF, CLSC, à domicile, clinique orthopédique externe, clinique multidisciplinaire) où les professionnels de la physiothérapie sont présentement actifs. D'autre part, comme 50% des effectifs en physiothérapie se retrouvent dans les communautés en cliniques privées, un partenariat public-privé pourrait aider à éliminer des milliers de consultations aux urgences.

---

<sup>1</sup> <https://www.aqp.quebec/sommaire-executif-impact-dune-offre-de-service-en-physiotherapie-a-lurgence/>

*Veillez noter que l'accès direct en physiothérapie existe depuis 1990. Ainsi depuis plus de 32 ans, les physiothérapeutes du Québec prennent en charge de façon autonome des patients sans consultation médicale préalable.*

Pour conclure, la devise du CPM étant de « Protéger les usagers (personne malade, âgée, handicapée, psychiatisée, hébergée ou toute autre personne) recevant des services de santé et des services sociaux, en voyant à ce qu'ils soient, en tout temps bien soignés et respectés dans leur dignité », nous souhaitons souligner qu'il est nécessaire d'avoir les ressources pertinentes pour prendre en charge la condition dans son entièreté. Les professionnels de la physiothérapie sont la ressource de choix pour un grand nombre de conditions musculosquelettiques et un meilleur accès à leur expertise aiderait à diminuer l'attente aux urgences et offrirait un service de grande qualité pour cette clientèle.

**Simon Dalle-Vedove**, pht. Président de l'AQP  
**Paul G. Brunet**, Président CPM

-30-

#### CONTACTEZ-NOUS

##### CPM



[info@cpm.qc.ca](mailto:info@cpm.qc.ca)

514-861-5922

##### AQP



[info@aqp.quebec](mailto:info@aqp.quebec)

514-318-9579